

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

066-246600415-AU_010_2025-AU

A G E D I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent

Multiplions nos énergies

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 17/2025

Objet : Signature de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique entre CD 66 et la Communauté de Communes Roussillon Conflent.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que dans le cadre du remplacement des lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique des travaux auront lieu au 1, rue Michel Blanc 66130 Ille sur Têt parcelle BK 327.

CONSIDERANT la convention jointe en annexe.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques très haut débit en fibre optique.

ARTICLE 2 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 18/03/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président, Marc BIANCHINI

